

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 14 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2024

Sont présents : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absents et excusés : BÉGUÉ Elodie, BOUZID Patricia

Secrétaire de séance : HENRY Christian.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le plan de financement des équipements sportifs de loisirs type « fitness ». Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANCE A L'ARCHIVAGE DU CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON

Monsieur le Maire indique que des archives de la Commune ont été retrouvées lors du rangement du dépôt. Ces archives ont été relativement bien conservées et pour certaines remontent au début de la création de la commune. Afin de pouvoir répertorier ces archives et les intégrer à celles déjà classées, le Centre de Gestion de l'Aveyron propose une mission d'assistance à l'archivage dont le coût est calculé en fonction du mètre linéaire et du temps estimé. Le conseil municipal décide d'adhérer à ce service du centre de gestion pour le classement de ces archives publiques.

LOI APER : DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DE L'ENERGIE RENOUVELABLE

Dans le cadre de la loi APER, la commune doit définir des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables. Une réunion publique a eu lieu afin d'informer la population. Suite à celle-ci, le conseil municipal décide de retenir comme zone ENR l'ensemble des toitures du territoire communal. Ce classement n'empêchera pas d'autres énergies renouvelables. Cette délibération doit être transmise à la Communauté de Communes qui doit à son tour faire remonter cette donnée aux services de la Région.

PERSONNEL :

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités (en application de l'article 332-23-1° du code général de la fonction publique)

Monsieur le Maire indique que le CDD d'agent d'entretien se termine ce jour. Un délai de 5 semaines doit être respecté entre le renouvellement de l'emploi et le recrutement. Afin de permettre une continuité des services le conseil municipal décide de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités, le temps d'effectuer les démarches administratives nécessaires.

Creation d'un emploi permanent a temps non complet dont la duree hebdomadaire de travail est égale a 8h/semaine

Suite à la création de l'emploi non permanent, le conseil municipal décide de créer un emploi permanent de 8 heures par semaine pour l'entretien des locaux municipaux à compter du 1^{er} mai 2024 selon les dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-8-5°.

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS

Comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, un état présentant l'ensemble des indemnités perçues par les élus doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DU RECEVEUR POUR BUDGET COMMUNE, SERVICE ASSAINISSEMENT, BUDGETS LOTISSEMENTS (L'EMINADE ET CLOS DE CAUFOR) ET BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE, SERVICE ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT « LE CLOS DE CAUFOR », LOTISSEMENT « L'EMINADE », PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur SOULIE Jean-Marc présente pour la commission « finances », les chiffres des comptes administratifs. Le compte administratif fait apparaître les résultats des dépenses et des recettes 2023 et la gestion des finances par le Maire. Celui-ci ne participe donc pas au vote.

M. MAUREL Jacques prend la présidence du Conseil Municipal qui approuve les comptes administratifs 2023 de la commune, du service assainissement, du lotissement « le Clos de Caufour » et du lotissement « l'Eminade », et du budget photovoltaïque qui se résument ainsi :

COMMUNE

Section fonctionnement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Charges à caractère général	160 410,00	143 152,61	Atténuation charges perso	0,00	22 644,65
Charges de personnel	104 530,00	100 621,31	Produits des services	22 284,00	22 050,96
Degrev JA / AC CC	1 150,00	977,00	Impôts et taxes	202 704,00	205 512,58
Autres charges de gestion courante	322 517,13	196 043,49	Dotations et participations	192 000,00	193 586,00
Intérêts emprunts	4 473,00	4 472,57	Revenus des immeubles	57 700,00	57 388,90
Dépenses d'ordre	42 644,28	45 284,28	Produits financiers	0,00	3,38
			Produits excep	30,00	1 552,00
			OP	0,00	1 140,00
Virement à sect investissement	90 135,99		Excédent fct reporté de n-1	251 142,40	
TOTAL	725 860,40	490 551,26	TOTAL	725 860,40	503 878,47

Résultat de fonctionnement : + 13 327,21€

Section investissement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Déficit reporté	8 682,40		Dotation, fonds divers, FCTVA	21 642,40	26 331,84
Subventions d'équip versées	43 640,00	43 637,26	Subventions	350,00	90 551,26
Emprunt	22 503,00	22 186,68	Emprunt Dépôts- caution	201 000,00	120 905,47
Immob Corporelles	61 047,27	24 102,58	Produits de cession	100,00	0,00
Constructions en cours	220 000,00	180 277,45	Opération d'ordre	42 644,28	45 284,28
Opération d'ordre	0,00	1 140,00	Opération patrimoniales	1 884,00	1 884,00
Opérations patrimoniales	1 884,00	1 884,00	Virement section fct	90 135,99	
TOTAL	357 756,67	273 227,97	TOTAL	357 756,67	284 956,85

Solde de la section d'investissement : + 11 728,88€

SERVICE ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Charges à caractère général	4 413,00	439,86	Redevances CNE	16 500,00	16 932,42
Charges de personnel	6 000,00	5 960,75	Contribution eaux pluviales	12 000,00	13 709,12
Intérêts emprunts	5 278,00	4 722,62	Redevance Adour Garonne	1 700,00	1 792,75
Redevances agence de l'eau	3 060,00	3 056,00	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00
Créances admises en non-valeur	100,00	0,00	Subventions	8 300,00	0,00
Amortissements	16 076,00	16 076,00	Amortissements	5 982,23	5 850,00
Virement à SI	30 977,53		Excédent fonct.	21 422,30	
TOTAL	65 904,53	30 255,23	TOTAL	65 904,53	38 284,29

Résultat de fonctionnement : + 8 029,06€

Section d'investissement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Déficit antérieur	45 444,31		Amortissement	16 076,00	16 076,00
Amortissements subventions	5 982,23	5 850,00	Affectation du résultat	45 444,31	45 444,31
Dette	28 041,00	27 040,50	FCTVA	1 269,00	1 269,53
Autres réseaux	14 299,30	0,00	Subventions	0,00	10 711,00
Travaux	50 000,00	37 321,44	Emprunt	50 000,00	50 000,00
			Virement SF	30 977,53	
TOTAL	143 766,84	70 211,94	TOTAL	143 766,84	123 500,84

Résultat d'investissement : + 53 288,90€

LOTISSEMENT LE CLOS DE CAUFOR

Section de fonctionnement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Intérêt	91,42	91,42	Vente terrains	29 969,80	29 969,80
Annulation stock	31 808,73	31 808,73	Variation terrain	0,00	0,00
Frais accessoires	91,42	0,00	Transfert charges	91,42	0,00
Déficit reporté	9 023,60		PEC déficit	10 953,95	0,00
TOTAL	41 015,17	31 900,15	TOTAL	41 015,17	29 969,80

Déficit : - 1 930,35 €

Section d'investissement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Emprunt	46 184,65	24 067,46	Reprise stock initial	31 808,73	31 808,73
Résultat reporté	0,00		Résultat reporté	14 375,92	
TOTAL	46 184,65	24 067,46	TOTAL	46 184,65	31 808,73

Excédent : 7 741,27 €

LOTISSEMENT L'EMINADE

Section de fonctionnement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Autres charges (reliquat TVA)	10,00	0,29	Vente terrain		
Etudes	1 500,00	550,00	Variation terrain	65 637,31	65 636,57
Variation stock	65 445,31	65 445,31	Déficit PEC BP	55 240,18	0,00
Résultat reporté	53 932,18				
TOTAL	120 887,49	65 995,60	TOTAL	120 887,49	65 636,57

Section d'investissement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Stock de travaux	65 637,31	65 636,57	Dette BP	65 637,31	0,00
Déficit reporté	65 445,31		Terrains aménagés	65 445,31	65 445,31
TOTAL	131 082,62	65 636,57	TOTAL	131 082,62	65 445,31

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Section d'investissement

Dépenses	BP	Réalisé	Recettes	BP	Réalisé
Travaux	35 000,00	0,00	Emprunt	35 000,00	0,00
TOTAL	35 000,00	0,00	TOTAL	35 000,00	0,00

Aucunes écritures n'ayant été passées, le résultat est donc à 0.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2023

- Le compte administratif de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement +264 469,61€ (résultat de l'exercice + résultat reporté) et un solde d'investissement de + 3 046,48 € (résultat de l'exercice + résultat reporté), le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2024 (R002) : + 264 469,61€

- Pour le service assainissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2023 ainsi :
 - excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2024 (R002) : +29 451,36 €

ECOLE SIVOS DU PAYS SEGALI

Monsieur SOLIER Richard donne le compte rendu du dernier conseil syndical qui a eu lieu le 29 février 2024. Le SIVOS a délibéré sur le projet modifié de l'extension l'école de Manhac. Le comité syndical a également délibéré pour demander des subventions au titre de la DETR 2024 pour des travaux de rénovation dans les écoles de Baraqueville, Moyrazès, Lardeyrolles, Sauveterre-de-Rouergue et Lax. Une délibération sur le montant de la participation du SIVOS au fonctionnement des écoles privées a été prise.

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

APPROBATION DU MONTANT DU FOND DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX VOIRIE 2023: Monsieur le Maire indique que la commune doit délibérer sur le fond de concours voirie que celle-ci doit verser à la Communauté de Communes. La commune a versée au cours de l'année 48 000 € d'avance. Le fond de concours à verser en complément est de 16 102,81€.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LOISIRS : DEMANDE DE SUBVENTIONS

La commune avait sollicité l'Agence Nationale du Sport pour des subventions pour la création d'un espace sportif de loisirs. Cependant le montant de l'aide apporté par l'ANS ne doit pas être inférieur à 10 000 €. Ce montant n'ayant pas été atteint, le projet avait été mis de côté. Après avoir revu le projet et après consultation de l'ANS, le Conseil Municipal décide de relancer le projet et les demandes de subventions.

QUESTIONS DIVERSES

REUNION COMMISSION ANIMATIONS

Monsieur le Maire indique que la commission doit se réunir afin de préparer l'inauguration de la salle d'activités, rue de la mairie.

RENCONTRE AVEC LA COMMUNE DE HAIMPS

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un appel du Maire de la Commune de Haimps. Ces derniers recevront la commune de Boussac lors du weekend de Pentecôte 2025.

REUNION EPAGEVIAUR 15 MARS 2024

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de l'EPAGE Viaur concernant le transfert de la compétence assainissement a lieu vendredi à la salle de cinéma de Baraqueville. Il invite les conseillers disponibles à y participer.

EXERCICE MILITAIRE ARES

Faisant suite à l'exercice ORION et ZEPHYR durant l'année 2023, l'exercice régimentaire ARES 2024 aura lieu à la fin du mois de mars dans une zone d'action comprise entre les communes de CAYLUS, DECAZEVILLE, RODEZ et LAGUEPIE. Répondant à de nombreux objectifs de préparation opérationnelle, ARES 2024 permettra un entraînement en terrain libre réaliste et exigeant. Cet entraînement de haute intensité marquera le retour de la 13e Demi-brigade de Légion étrangère dans l'ouest du territoire aveyronnais. Cette manœuvre terrestre mobilisera environ 600 militaires du 25 au 28 mars.

DÉPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire a eu une réunion avec le SIEDA pour faire un point sur le déploiement de la fibre sur le territoire. Il reste 4 points litigieux sur la commune, dont 2 points qui ne seront raccordés que si une demande de raccordement est faite par le propriétaire.

Le Maire,
François CARRIERE

Le secrétaire de séance
Christian HENRY